



DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU CONCESSIONNAIRE EN CAS DE DÉCÈS

(Article 5.09 des Règlements de cimetière)

Je, soussigné (e) _____ domicilié (e) et

résidant au _____
(numéro, rue, ville, province, code postal)

_____, concessionnaire du lot section \ numéro _____
(téléphone) (courriel)

désigne par la présente, _____
(nom du et lien de parenté)

résidant au _____
(numéro, rue, ville, province, code postal)

_____, comme concessionnaire à compter de mon décès.
(téléphone) (courriel)

Cette désignation entrera en vigueur si, au moment de mon décès, il n'y a pas de dispositions testamentaires y pourvoyant. Le nouveau concessionnaire devra respecter le contrat en vigueur et les règlements existants et à venir de la Corporation du Cimetière Saint-Eustache toujours disponibles au www.cimetieresteustache.ca. Les restrictions suivantes devront être respectées:

Cette désignation annule et remplace toute désignation antérieure au présent document qui aurait été faite dans tout autre type de document officiel.

Et j'ai signé à _____, ce ____ ième jour de _____

Concessionnaire

Reçu-copie de cette désignation d'un nouveau concessionnaire, à _____,
ce ____ ième jour de _____

La Corporation du Cimetière de Saint-Eustache par : _____